



«LA MAIN DANS LA MAIN» : Bureau de dépôt : 5000 NAMUR MAIL - Prix : 1 Euro - Mensuel n° 272 Novembre 2009 Ed. resp. : Andrée Defaux - 64, rue Pépin 5000 Namur.

PRENDRE LA PAROLE



Prendre la parole devant une assemblée n'est pas chose facile. Des militants du mouvement Lutttes Solidarités Travail ont relevé ce défi lors de la manifestation au Parlement wallon le 21 octobre 2009 à l'occasion de la Journée Mondiale du Refus de la Misère, commémorant ainsi le 1^{er} anniversaire de la pause de la "Dalle en l'honneur des victimes de la misère" dans les murs du Parlement.

A l'intérieur de votre journal, vous pourrez lire le témoignage d'une famille en recherche d'un logement. Notre participation à une manifestation dans les rues de Namur sur le problème de l'accès au logement avec d'autres associations.

Il y a aussi un texte qui interpelle le monde politique sur la lutte contre la pauvreté.

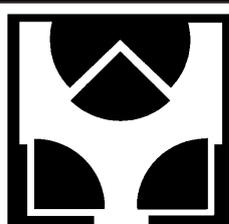
Dire et redire ce que nous vivons, interpeller le monde politique sur le droit (et parfois le non-droit) qui s'élabore dans les assemblées parlementaires. Une attention de tous les instants...

Andrée, Jacques

EDITORIAL

N° 272

SOMMAIRE



L • S • T

**LUTTES
SOLIDARITÉS
TRAVAIL**

Rue Pépin, 27 • 5000 Namur
Tél. : 081 / 22 15 12
Cpte : 001-3385893-87

Bureau de dépôt :
5000 NAMUR Mail
P705187

Prix : 1 Euro
Mensuel n° 272
Novembre 2009

Ed. resp. : Andrée Defaux
64, rue Pépin 5000 Namur

- **Andenne** **2**
 - Témoignage d'un militant
- **Ciney-Marche-Jemelle** **3**
 - Un logement pour tous
- **Namur** **4/5**
 - Les plus pauvres prennent
la parole au Parlement wallon
- **Nos droits** **6**
 - Le logement social
- **La page des enfants** **7**
 - Ah, les feuilles d'automne
- **Ça se passe** **8**

ANDENNE

TÉMOIGNAGE D'UN MILITANT DE LST



NOTRE HISTOIRE

Nous sommes une grande famille. Nous avons 6 enfants. Nous habitons à Pondrôme depuis novembre 2008 dans une maison que nous voulons acheter. Elle n'est pas chère mais il y a beaucoup de travaux à faire. Nous attendons la visite d'un expert mais les précédents experts ont refusé car ils disent qu'il y a trop de travaux à effectuer.

Notre espoir par rapport à cette maison, c'est le Fonds du logement. S'ils refusent, nous devons chercher ailleurs. Il y a 6 ou 7 mois, une personne de la Région wallonne mandatée par la commune est venue visiter notre maison. Elle nous a dit que notre logement n'était pas adapté à notre famille. Nous avons dit que nous le savions et lui avons demandé si elle savait nous reloger. Elle nous a dit que non et donc que la situation resterait comme ça.

Ici, les trajets pour que les enfants aillent à l'école sont faciles. Nous n'avons pas l'électricité. Nous la fabriquons avec un groupe électrogène.

LA PRESSION

Nous avons vécu 5 ans dans un chalet dans un domaine à Heure. Là

Tourner en rond

nous avons la pression des services de l'Aide à la jeunesse.

Ils disaient qu'on vivait dans une cabane, qu'on élevait mal les enfants, que chez nous c'était le bordel, qu'on manquait d'hygiène et qu'on nourrissait mal les enfants. Ils ont même fait faire des

prises de sang aux enfants pour voir s'ils ne souffraient pas d'anémie. Ils nous ont imposé une aide familiale deux fois par semaine.

Puis ça a été tous les jours. C'était encore augmenter la pression. Elle faisait prendre le bain aux enfants le mercredi après-midi. Puis quand elle était partie, ils allaient jouer dehors et tout était à refaire. Elles venaient me dire comment je devais faire à manger.

Je me sentais humiliée devant mes enfants. J'avais peur qu'un jour ils me jugent. En fait, c'est comme si elles me disaient que j'étais une mauvaise mère. Moi je me faisais passer pour rien et mon conjoint travaillait.

A plusieurs moments, les difficultés, les pressions ont amené des disputes dans le ménage. Ça fait pourtant 19 ans que nous sommes ensemble.

C'est aussi à cette époque que remonte notre dette par rapport au chalet. Nous avons dû faire face à de nombreux soins de santé pour un de nos gamins. Nous avons pris du retard par rapport au paiement des loyers.

Le bourgmestre a alors proposé de nous racheter le chalet pour pas grand-chose. Nous avons refusé. Il y eut de nouvelles pressions. Ils ont

coupé le compteur d'électricité. Nous ne pouvions plus rester avec les enfants.

Auparavant, nous sommes restés cinq ans dans un logement qui appartenait au patron pour lequel je travaillais. Une averse de grêlons a endommagé la véranda qui servait de cuisine. Le propriétaire refusait de faire les travaux. Il voulait que ce soit nous qui les fassions.

Nous sommes alors partis parce que nous n'avions pas les moyens de faire les travaux. A l'époque, nous avions demandé un logement social. On nous a dit qu'il n'y en avait pas.

UN « CHEZ-SOI »

Quand nous recherchons un logement adapté à notre famille, si l'on dit que nous avons 6 enfants, les portes se ferment. Ou alors c'est parce qu'on est au chômage. Ou c'est quand nous disons que nous aimons les animaux.

Il nous faudrait une maison avec 5 chambres que nous puissions acheter ou louer avec des revenus du chômage. On tombe souvent sur des logements insalubres avec nos revenus. Notre espoir, c'est d'acheter.

Nous aimerions montrer aux enfants quelque chose de stable, avant que les aînés ne partent.

Nous avons l'impression que durant toute notre vie, ça a toujours été comme ça. Nous avons l'impression de tourner en rond. Nous avons toujours vécu pauvres, avec une grande famille, à la recherche d'un logement adapté. Et avec nos petits revenus, nous tombions à chaque fois sur des logements insalubres qu'il a souvent fallu quitter dans l'urgence.

Un militant

CINEY-MARCHE-JEMELLE

UN LOGEMENT POUR TOUS !

C'était la journée mondiale de l'habitat

UNE MANIFESTATION

Ce 5 octobre, c'était la journée mondiale de l'habitat. Un nombre important de militants de LST ont décidé de rejoindre une manifestation organisée par les amis de Solidarités Nouvelles (avec qui nous avons déjà travaillé dans différents ateliers du Service de lutte contre la pauvreté et avec qui nous avons déjà mené plusieurs actions).

Nous adhérons bien sûr à ce que disait leur tract : « Le droit au logement, reconnu légalement, n'est pas encore une réalité pour tout le monde au quotidien.

Pourtant il appartient aux habitants. C'est la journée mondiale de l'habitat, toute l'année c'est la journée des habitants ».

Nous faisons le même constat chaque jour. Il y avait aussi des représentants d'autres associations : DAL (Droit au logement), DLD (droit à un logement différent), du Front commun des SDF et du DAK.

DE LA SOUFFRANCE

Voici quelques chiffres pour montrer l'urgence. 10.000 personnes vivent dans des infrastructures touristiques. 2/3 des personnes vivant du revenu d'intégration doivent se loger dans le privé et consacrent plus de 50% de leurs revenus pour se loger. 39% des travailleurs ont du mal à payer leur loyer.

Plus de la moitié des chômeurs et 7 familles monoparentales sur 10 paient difficilement leur loyer. Les logements sociaux ne représentent que 7% des logements. Il y a une liste d'attente de 40.000 personnes dans les logements sociaux.

Derrière ces chiffres, il y a beaucoup de souffrance, d'insécurité.

La manifestation s'est dirigée vers le Parlement wallon qui ressemblait en ce jour à une grande maison vide. Ensuite direction du cabinet du M. Nollet, ministre du logement et de

Mme Tillieux, ministre des Affaires sociales, qui coordonne le plan HP (habitat permanent).

Lors de ces rencontres, il fut question de deux situations difficiles vécues par des personnes vivant dans un camping et dans un parc résidentiel de la région de Binche.

URGENCE !

Les habitants du camping de Binche-Plage risquent d'être victimes d'une action en justice au pénal intentée par la ville de Binche contre le gérant du camping pour qu'il mette les installations en état. Le jugement aura lieu le 3 novembre avec la perspective d'astreintes par jour de retard.

De nombreux habitants ont déjà été radiés par la commune. La crainte, c'est qu'on finisse par fermer le camping sans trop se soucier des habitants.

Quant aux 225 habitants du domaine de Pincemaille à Estinnes, ils sont confrontés à une enquête publique qui devrait mener à une expropriation.

Nous avons vécu une expérience d'expropriation avec les habitants de Jemelle. Ce qui est différent ici, c'est que les habitants sont propriétaires de

leur logement mais pas du terrain. Ici aussi les habitants ont investi dans leur logement et se sentent menacés face à l'avenir. Ces deux situations comme d'autres d'ailleurs risquent d'être un précédent par rapport à des situations futures.

A côté de la problématique de l'habitat permanent, nous pouvons rappeler d'autres réalités de logement. Des bâtiments sont fermés pour cause d'insalubrité, sans obligation de reloger les personnes. Des propriétaires privés pratiquent des expulsions illégales.

Des lois qui devaient être en faveur des locataires comme l'affichage du coût des loyers ou par rapport à la garantie locative ne sont pas appliquées. La loi Onkelinx sur les réquisitions d'immeubles n'est pas appliquée. Si l'intention des lois est souvent bonne, sur le terrain ça se retourne contre les habitants ou bien ce n'est pas appliqué.

Les ministres rencontrés sont nouveaux. Ils ont écouté ce que les gens vivent comme insécurité. Nous verrons ce que pratiquement ils auront le courage et la volonté de faire.

Fabien Lardinois



NAMUR

LES PLUS PAUVRES PRENNENT

Prises de parole devant la « Dalle en l'honneur

Madame et Messieurs les Ministres,
Monsieur le Secrétaire du Parlement,
Mesdames et Messieurs les Députés,
Mesdames, Messieurs,
Chers Ami(e)s,

Nous tenons tout d'abord à vous remercier pour votre présence. Nous tenons aussi à remercier les personnes qui se sont excusées de ne pouvoir être présentes aujourd'hui et plus particulièrement Monsieur le Ministre-Président Rudy Demotte, qui nous a assurés de son soutien.

Les conditions de cette réussite illustrent sans doute le message repris sur la Dalle :

« Là où les droits des plus pauvres sont bafoués, s'unir pour les faire respecter est un devoir sacré. »

La réussite de cette action symbolique et durable, la pose de ce message dans les murs du Parlement est donc primordiale... mais elle ne suffit évidemment pas.

La lutte contre la pauvreté est un combat de tous les jours, qui n'autorise aucun répit. Nous le savons.

Elle nécessite une vigilance et une remise en question permanente.

Cette Dalle est là pour nous le rappeler à chaque instant et plus particulièrement à

vous, parlementaires qui avez choisi de défendre les valeurs de la chose publique, du bien de tous.

Le bien de tous, nous le croyons, commence par la préoccupation du plus petit d'entre nous.

La lutte contre la pauvreté commence par le souci du plus pauvre.

La première chose pour pouvoir prétendre être attentif aux plus pauvres, c'est d'entendre, d'écouter ce qu'ils ont à dire.

Nous pensons que c'est la condition pour prendre des mesures qui feront réellement avancer le droit des gens. Nous savons que ce n'est pas facile.

C'est pour cela que, inlassablement, depuis toutes ces années, les personnes et familles qui se rassemblent dans nos mouvements s'organisent pour dire ce qu'elles vivent.

C'est donc aussi pour cela que nous sommes là aujourd'hui, vous dire, vous rappeler, une fois de plus, l'importance d'entendre notre parole pour pouvoir ensuite dialoguer et s'unir pour faire changer les choses... Il est donc très probable que nous reviendrons encore.

L'un d'entre nous, tout à l'heure, va nous témoigner de la situation de logement de sa famille.

Notre travail est aussi d'analyser les différentes mesures législatives qui sont prises, à la lumière, précisément, de ce que nous vivons.

Chaque année, nous « faisons le point » à ce sujet, par rapport à l'une ou l'autre problématique et nous le couchons sur papier. Des copies de ce document sont ici à votre disposition.

En voici donc les quelques lignes maîtresses pour cette année 2009.

MESSAGE ADRESSÉ AUX RESPONSABLES POLITIQUES

Si la misère est une violation des droits de l'homme pour les plus pauvres, l'accaparement de la plupart



Il y a un an très exactement, nous inaugurons cette Dalle.

Cet événement était le fruit de la conjonction de plusieurs forces : l'initiative et l'impulsion de nos deux mouvements - Lutttes Solidarités Travail et ATD Quart-monde, l'enthousiasme et le soutien de plusieurs d'entre vous, parlementaires occupants de ces lieux, Le travail de coordination des Services du Parlement et le savoir-faire des professeurs et élèves de l'école de Dinanderie.

**QUE CELUI OU CELLE QUI SAIT LIRE,
LISE ET PARTAGE CE JOURNAL AVEC CELUI OU
CELLE QUI N'A PAS PU APPRENDRE À LIRE**

LA PAROLE AU PARLEMENT WALLON

**ce 21 octobre 2009,
des victimes de la misère »**

des moyens par certains en est souvent la cause.

2009 est une caricature de la distribution des moyens en faveur de ceux qui possèdent déjà beaucoup. Nous tenons à vous partager nos réflexions par rapport à certaines orientations des politiques de lutte contre la pauvreté.

A titre d'exemple, nous analysons des dispositions qui sont signalées au niveau européen comme des « bonnes pratiques » de lutte contre la pauvreté.

En matière d'activation des « sans emploi » qui bénéficient d'allocations sociales (chômage, Revenu d'Intégration etc.), on assiste à des formes d'emplois qui dérèglent les protections des travailleurs et qui produiront un appauvrissement du monde du travail.

Dans le cadre des Titres-Services par exemple, un même travail coûte 5 fois moins cher au client s'il est réalisé en Titres-Services plutôt que par un travailleur qui preste dans le cadre d'un contrat normal avec une entreprise qui respecte les règles du secteur. Les Titres-Services sont repris comme une bonne pratique dans le cadre des Plans nationaux d'inclusion.

En matière d'habitat, voyons le Plan HP (Habitat permanent dans les domaines et campings).

Les conséquences pour les familles et personnes les plus pauvres sont souvent catastrophiques.

Pour certains depuis le départ de ce « refuge » qu'était le camping, c'est l'errance qui prend la place avec le risque de placement des enfants pour raison de pauvreté.

Les personnes qui perdent tout moyen de subsistance suite à l'échec d'un processus d'activation ou celles qui se retrouvent dans l'errance des suites des

politiques de résorption de l'habitat précaire, ne reconnaîtront pas des « bonnes pratiques » dans ce qui fragilise leur existence.

Nous savons que la plupart des principes qui sont ensuite mis en œuvre dans la lutte contre la pauvreté sont élaborés au niveau européen... Là ou des spécialistes

**2009
est une caricature
de la distribution
des moyens en faveur
de ceux qui possèdent
déjà beaucoup.**

savent ce qui est bon pour des millions de pauvres. Bien souvent, une part importante du monde associatif est mandatée pour mettre en œuvre ces « politiques ».

Dans ces cadres, les plus pauvres deviennent des « clients » ou des « usagers », ou encore « un public cible » ...

Dans ces conditions, il est difficile pour ces associations de rester critiques par rapport à des pratiques qui fragilisent souvent les plus pauvres davantage qu'elles ne les libèrent.

En matière de lutte contre la pauvreté, beaucoup reste à faire pour reconnaître que les plus pauvres sont les premiers acteurs à résister à la misère. Nous croyons qu'il est possible de prendre en compte leurs luttes et leurs espérances de femmes, d'hommes, de parents, de jeunes.

La Dalle en l'honneur des victimes de la misère nous le rappelle et nous invite à nous unir, sans pour autant taire les différences, en sachant que la pauvreté est aussi le résultat d'intérêts opposés, de rapports de force et d'exploitation.

2010 est déclarée « année européenne de lutte contre la pauvreté »...

Nous l'avons vu, les directives européennes sont bien souvent à la base de nombreuses dérégulations et régressions sociales.

De plus en plus elles « s'imposent » aux Etats... Etats qui pourtant approuvent les propositions de la Commission européenne.

Nous pensons que les lieux d'assemblées parlementaires régionales sont les instances politiques parmi les plus proches du citoyen, de leurs préoccupations ; et à ce titre doivent aussi être -à travers vous- des lieux de résistance face à une certaine technocratie européenne écrasante.

A l'occasion de cette année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale en 2010, donnons-nous ensemble la chance d'inverser cette tendance.

Des militants des régions



NOS DROITS

LE LOGEMENT SOCIAL

**Qui a accès au logement social ?
quelles sont les priorités d'attribution ?
quelles sont les démarches à accomplir ?**

Combien de temps dure un contrat de bail dans le logement social ? comment se calculent les loyers et les charges ?



Voici un tour d'horizon des règles applicables.

LES PRIORITÉS D'ATTRIBUTION

La loi organise un système complexe de priorités. Le but est de loger au plus vite les personnes dont la situation financière, sociale ou familiale est la plus fragile.

La loi définit des cas particuliers qui donnent droit, selon les cas, à 8, 6, 5, 4, 3 ou 2 points. Le ménage qui répond à l'une des situations prévues a droit au nombre de points de priorité qui y correspond.

A droit à 8 points de priorité :

1- l'occupant d'un logement reconnu insalubre par le Service « salubrité logement » de la Région wallonne ou par le bourgmestre, ou qui doit quitter un logement ayant fait l'objet d'un arrêté d'insalubrité.

Le seul fait que le logement soit en mauvais état, ou même en très mauvais état ne suffit pas. Il faut que l'in-

salubrité ait été officiellement constatée. Le Service « salubrité logement » de la Région wallonne est accessible au 081/33 23 28, du lundi au vendredi de 9h à 12h30.

2- l'occupant d'une caravane, d'un chalet ou d'un abri précaire, qu'il occupe à titre de résidence principale, ou qui est domicilié dans une zone définie par le plan "Habitat permanent".

La loi vise tant l'occupant propriétaire que locataire. L'objectif est de favoriser le départ de ces habitants de ces campings et domaines, en leur donnant priorité pour le logement social.

3- le locataire qui doit quitter un logement surpeuplé.

Il s'agit du logement qui est trop petit pour accueillir le nombre de personnes qui l'occupent. La loi définit en effet la taille minimale des logements en fonction de la grandeur du ménage qui l'occupe.

4- la personne qui se trouve dans un « cas d'extrême urgence sociale ». La loi vise le ménage qui est victime d'un « événement calamiteux », ou qui est reconnu sans-abri, ou qui quitte un logement à cause de violences conjugales.

Ces trois situations doivent être établies par une attestation du CPAS.

Un événement calamiteux peut être un incendie ou une autre catastrophe qui rend le maintien dans le logement impossible et qui impose un déménagement rapide.

La notion de sans-abri ne concerne pas uniquement la personne à la

rue, mais toute situation où une personne ne dispose pas d'un logement personnel. Est reconnue sans-abri la personne hébergée en maison d'accueil. Ce sera également le cas de la personne hébergée chez des amis ou dans la famille pour autant qu'il s'agisse d'une situation temporaire, faute de quoi on pourrait considérer que la personne y a désormais établi son logement personnel.

L'octroi d'une priorité aux personnes qui ont du quitter leur logement en raison de violences conjugales trouve sa place dans une série de mesures légales visant à protéger les victimes de telles violences. On ne comprend cependant pas pourquoi cette situation doit être attestée par le CPAS. Le dépôt d'une plainte à la police devrait suffire.

Dans la pratique, l'obtention de l'attestation officielle du CPAS prend parfois du temps... alors que l'objectif serait plutôt d'aller vite pour reloger des personnes en situation « d'extrême urgence sociale ».

5- le locataire ou l'occupant d'un logement de transit, d'insertion ou d'urgence.

Il s'agit de la personne logée dans un logement temporaire géré, le plus souvent, par un CPAS, une société de logement social ou une commune, dans l'attente d'un logement stable. L'idée est donc de favoriser le passage vers le logement social.

A suivre...

Philippe Versailles

DES ENFANTS DE NAMUR

“AH, LES FEUILLES D'AUTOMNE”

L'automne, certains aiment, d'autres pas ! Dans les feuilles mortes on peut trainer les pieds mais nous on a choisi les plus belles et nous avons fait vivre des personnages de nos livres. Voyez nos collages comme ils sont beaux !

Nous avons joué aux journalistes dans notre quartier et récolté des avis sur l'automne :

« J'aime l'automne car on retrouve ses copains à l'école » (Stan)

« C'est à ce moment là qu'on se rend compte comme la nature est belle » (le grand frère de Rachid et Asma)

Plusieurs messieurs nous ont dit qu'ils aimaient l'automne pour les belles couleurs dans les arbres.



« Moi, j'aime quand les feuilles tombent sur moi. »
(Yasmina)



Des mamans nous ont répondu qu'elles n'aiment pas l'automne.
Il y a trop de malades et elles ont mal à la tête.

ÇA SE PASSE

A Ciney-Marche-Jemelle

ATELIER ACRF

Le jeudi 24 septembre, nous avons participé à une journée d'étude de l'ACRF (1) : « Crises multiples : renforcement des pauvretés. Que pouvons-nous faire ? ». Nous avons participé à un atelier intitulé : « LST : du vécu des plus pauvres à une parole politique ». Ce fut un gros atelier au niveau des participantes. Il a permis de faire émerger de nombreuses questions par rapport aux préjugés.

(1) Action chrétienne rurale des Femmes

ASSEMBLÉE DES MILITANTS À JEMELLE

Le samedi 26 septembre, l'équipe de LST Ciney-Marche a accueilli l'assemblée des militants à Jemelle. Nous avons présenté aux militants un montage photos réalisé par Albert Harte pour expliquer notre action.

Nous avons ensuite continué à réfléchir à notre action du 17 octobre, Journée Mondiale du Refus de la Misère.

Nous avons clôturé la rencontre par un pique-nique convivial.

A Andenne

AVANT-PREMIÈRE !

C'est en avant-première du spectacle « L'Avaar » lors de l'ouverture de la nouvelle saison du Centre culturel d'Andenne que LST Andenne présentait son spectacle de marionnettes.

Le samedi 17 octobre, à 20h15 dans le foyer accueil et ce, dans le cadre de la Journée Mondiale du Refus de la Misère, les familles du mouvement ont pu présenter leur spectacle-animation : « Nous, on construit des marionnettes et elles vous diront notre histoire ».

L'occasion était donnée à notre CEC (Centre d'Expression et de Créativité) de devenir « acteur » et non plus uniquement « consommateur » dans ce lieu culturel.

C'est devant un public réceptif de ± 200 personnes que nous avons pu jouer ce spectacle réalisé entièrement dans le cadre d'un atelier de militants.

Il nous permet de suivre une famille dans son combat quotidien pour sauvegarder ses droits et son unité.

AGENDA DES REUNIONS CAVES

A NAMUR

Le mardi :
8 décembre à 20h
22 décembre à 20h

A ANDENNE

Le mardi :
1 décembre à 20h
15 décembre à 20h

A CINEY-MARCHE

Réunion à Jemelle
le jeudi de
9h à 10h30.

"LA MAIN DANS LA MAIN"

le Quart-Monde en mouvement

Ont participé à ce numéro

d'Andenne :
l'équipe d'Actualités Andennaises,
de Ciney-Marche-Bastogne-Jemelle :
Fabien
de Namur :
Andrée, Cécile, Isabelle, Jean-Marc, Philippe,
les enfants de la bibliothèque de rue et
l'équipe de rédaction et d'envoi.

Abonnement :

Abonnement de soutien: 15 Euros/an
Cpte : 001-3385893-87
de la Fédération LST asbl
27, rue Pépin - 5000 NAMUR
Tous les dons de plus de 30 Euros
sont déductibles des impôts
Montant à verser sur le compte
250-0083038-91
de CARITAS SECOURS francophone
(délégation de NAMUR -LUXEMBOURG)
avec comme mention :
projet n° 05/65 (LST)
ou projet n° 178 (LST Andenne)

Nos adresses de contact :

A Andenne :
L.S.T. Andenne asbl
Luttes-Solidarités-Travail Andenne
Rue d'Horzeilles, 26 - 5300 ANDENNE
Tél. : 085/84.48.22
andenne@mouvement-LST.org

A Ciney-Marche :
L.S.T. Ciney-Marche asbl
Tél. : 0479/289057
ciney-marche@mouvement-LST.org

A Namur :
L.S.T. asbl
Luttes-Solidarités-Travail
Rue Pépin, 27 - 5000 NAMUR
Tél. : 081/22.15.12
namur@mouvement-LST.org

A Tubize :
Claire et Jean-François Funck
Rue du centre, 19 - 1460 VIRGINAL
Tél. : 067/64.89.65
tubize@mouvement-LST.org

adresse du site LST
www.mouvement-lst.org

**Chers lecteurs
N'hésitez pas à nous contacter...**

**Nous attendons vos articles,
vos remarques,
un petit coup de fil...**

Bonne lecture

IMPRIBEAU Ste-Ode • 061/68.88.35

Avec le soutien
de la Communauté française (Ministère de
la Culture et des Affaires Sociales)
et de la Région wallonne (direction générale
de l'économie et de l'emploi)